



Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Février 2022

La séance est retransmise sur Facebook.

16 Présent(e)s :

Mmes Sylvie BOUDRIE, Joëlle CLEDIERE, Simone CROUZETTE, Isabelle NOËL, Josette VERDEYME, Catherine VILLATOUX, Alexandra CERTAIN, Sabrina POUGET, MM Jean-Luc CHAMBRAS, Marc GERAUDIE, Jean-Michel LEYRIS, Romain MANCI, Georges MAZEAUD, Gerald VILLETTE, Pierre FOURCHE, Charles ORLIANGES.

3 Excusé(e)s :

Isabelle MARLINGE (procuration à M. GERAUDIE), Cyril COLBORATI, Romuald RHODES (procuration à Mme CROUZETTE),

Présence de Mme Agnès GENG directrice des services de la mairie.

Le maire ouvre la séance à 19h00, et précise que le conseil municipal dont le thème principal est le vote des Budgets. Secrétaire de séance : Mme VERDEYME Josette

1- **Approbation du compte rendu du 27 Janvier 2022, accepté à l'unanimité.**

(une précision est apportée quant à la correction de quelques fautes d'orthographe et une précision sur les tarifs de pêche – reconduction des tarifs 2021)

2- **Vote des Budgets**

En préambule, Monsieur le Maire souligne les difficultés à établir le budget en raison des diminutions de recettes développées plus bas.

Le maire encourage les questions et commentaires à tout moment, Il s'assure que les documents ont bien été reçus par tous.

Georges Mazeaud liste les différents postes puis explique les variations par rapport à 2021 et les incidences directes sur ce budget.

Présentation du budget principal en Fonctionnement et de ces différents postes : total 1 705 490 €

Prévision d'un excédent de 169 890 €

Pour Georges Mazeaud, l'intérêt de voter ce budget très tôt dans l'année permet de piloter et gérer les dépenses dès le 1^{er} trimestre par rapport au budget prévisionnel. Il indique cependant que certains montants (dotations d'Etat notamment) ne sont pas encore connus, ce qui implique par la suite un suivi et une grande réactivité.

Le poste Impôts et taxes pour 1 022 641€ au budget a suscité des échanges. Il est proposé au vote une augmentation de recettes de 30 000 € au titre de 2022.

La commission finances a jugé nécessaire à l'unanimité de proposer une augmentation des taux de Taxe Foncière bâtie et non bâtie pour chaque propriétaire de la commune. M. Mazeaud rappelle les propos de M. Orlianges en commission finances, selon lesquels l'augmentation du produit des taxes de 30 000€ correspond au montant de perte de recette liée à la compensation de la taxe d'habitation.

Il est en effet nécessaire d'équilibrer nos budgets et d'avoir un excédent qui couvre le remboursement du capital emprunté tout en assurant l'entretien et investissant pour notre commune.

M. le maire rappelle que les augmentations d'impôts ne se font jamais de gaieté de cœur, mais la pandémie qui dure depuis 2 ans (impact sur la masse salariale et les dépenses d'entretien), la baisse constante et importante des dotations de l'Etat, et la fin de la taxe d'habitation (non compensée totalement) ne laissent guère le choix.

Georges Mazeaud précise que de 2008 à 2014 il n'y a pas eu d'augmentation. En 2014 la chambre régionale des comptes a imposé d'augmenter les impôts de 50%, et préconisait même une augmentation pour 2015, ce qui n'a pas été fait, par choix de la municipalité. Aujourd'hui, c'est le seul levier dispose la municipalité

Charles Orlianges questionne sur 2 points :

- Le manque de recettes a-t-il été anticipé sur les années à venir,
- Est ce qu'une baisse au niveau des dépenses de fonctionnement et notamment le non remplacement de départ en retraite ne pourrait être envisagé ?

M. le maire lui répond que tous les postes et notamment les énergies augmentent.

Pour le personnel, la paye a été confiée au centre de gestion en prévision du départ au 1^{er} Avril de F. Roume, mais l'expérience n'est pas concluante ; on ne peut faire abstraction d'un poste d'agent en charge de la comptabilité, il faut une personne qualifiée car c'est un sujet trop sensible.

Au niveau du personnel technique, on est à un bon équilibre, Seilhac est une commune ayant des particularités tels que de nombreux équipements, étang de pêche de 14 Ha qu'on se doit de maintenir dans un bon état pour attirer les touristes auprès de nos commerçants.

Au niveau du personnel des écoles et de l'ASH, les services fonctionnent avec le nombre absolument nécessaire, sachant que pour pallier les absences notamment dûes au covid, il est fait appel au personnel administratif ou aux élus.

M. le maire rappelle que la municipalité a toujours été attentive à toutes les économies possible, mais que la limite est atteinte. Les recettes budgétées doivent être « connues et minimales » pour être sincères et les dépenses doivent être réduites au maximum.

Présentation du budget principal en Investissement : total 616 619,80

Déficit d'investissement : 146 998 ,40€ (190 000 en fin 2020, pour info on était en 2010 à plus de 400 000€)

Remboursement de capital notamment 168 000€

Présentation est faite des différents projets pour 2022

Joelle Clédière s'étonne que l'adressage , imposé par l'Etat soit à la charge de la commune (15 000€) ; Ce qui est partagé par le maire mais indique qu'il s'agit d'une demande nationale, un investissement qui rend service à nos administrés. Une subvention a été obtenue auprès du conseil départemental de 1 500€ versée en 2021, portant sur 30% de l'étude réalisée.

Charles Orlianges questionne sur le remboursement du capital et son évolution sur les années suivantes,

M. le maire lui répond que le capital augmente au fur et à mesure qu'on rajoute des emprunts, les tableaux d'amortissement des emprunts sont à disposition auprès de la mairie ; après un pic en 2023, la courbe diminue ensuite les années suivantes.

Vote : On note 4 abstentions ;

L'opposition n'est pas contre ce budget sincère, par contre elle pense qu'il aurait été intéressant de creuser cette piste par rapport à ces emplois qui partent en retraite.

Budget de l'ALSH : voté avec 4 abstentions

Budget lotissement des Grillons : 9 neufs lots proposés de 700 à 1 100 m2.

La réalisation de travaux prévus devraient être terminés sur 2022

M. le maire indique que le bureau d'études travaille sur les appels d'offre technique, les réunions ont eu lieu avec les différents partenaires syndicat de l'eau, le syndicat d'élec. Pour l'assainissement, la situation est plus complexe : sur le lotissement une conduite principale se retrouve sous des lots à vendre, le réseau sera refait à neuf au milieu de la voirie. La demande a été faite à l'agglomération de prendre en charge cette canalisation car elle a plus de 40 ans, et il y a un pb de contrepente en fond de réseau. Les anciennes canalisations sont en amiante, donc il faut faire un plan de retrait ;

voté avec 4 abstentions

Tarifs concession cimetièrè :

Georges Mazeaud explique que cette année, une dizaine de caverne (emplacement de 60*80 en semi enterré) avec des concessions de 50 ans et à perpétuelle seront installées et proposées à la vente, il convient donc de fixer un tarif.

Proposition est également faite d'actualiser les tarifs des différentes concessions

Adoption à l'unanimité

Contrat engagement éducatif

M. le maire propose au CM de revaloriser les rémunérations du personnel occasionnel ALSH (animateur/ice, directeur/ice)

L'objectif est de mieux rémunérer de façon plus respectueuse et pour donner plus d'attractivité pour trouver des personnels pour accueillir nos enfants.

voté à l'unanimité

Lancement procédure aliénation chemins ruraux

A la demande des intéressés, il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L 161-10 du code rural autorisant de vendre un chemin rural lorsque celui-ci cesse d'être affecté à l'usage public.

Pour les 8 aliénations (la Brunie, la Meynardie(2) le Meygial, Laporte, les Fourches, Le Meygial la Gorce, les Fourches), le conseil municipal constate la désaffectation de ces chemins ruraux, les procédures seront lancées, avec une enquête publique ; Si le résultat est positif, il y aura lieu d'aliéner.

Tous les frais sont à la charge des demandeurs, la commune paye l'enquête publique.

Adopté à l'unanimité

Schéma de collecte des déchets

Monsieur le maire souhaite prendre un délibération suite au courrier du 14 janvier de Tulle Agglo concernant un nouveau dispositif de collecte avec la mise en place d'une tarification incitative pour la collecte des déchets ménagers (TEOMI) d'ici 2025, votés par les élus de Tulle Agglo. Il souhaite qu'on se positionne au plus tard le 18 février sur l'un des 2 scénarii proposés sur la base de schémas joints et dont le conseil a eu préalablement connaissance.

Cathy Villatoux présente le projet en tant que membre de la commission déchet.

L'objectif est de réduire le volume des déchets ; La Taxe Générale Activité Polluante sera appliquée suivant la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire afin de taxer les pollueurs et diminuer le tonnage des ordures

Le constat :

31% d'augmentation depuis le transfert du Sirtom du canton de Seilhac à tulle Agglo il y a 12 ans.

Suppression de la collecte en porte à porte et installation des containers où il est possible d'en poser, conservation seulement dans le bourg et au le lac.

Suppression d'une collecte hebdomadaire du fait de la mise en place des containers

Suppression des bennes à encombrants et des ramassages chez les particuliers

- Scénario 1 : porte à porte avec des bacs individuels pucés et Point Apport Volontaire selon une zone de répartition

- Scénario 2 : 100% Point Apport Volontaire uniquement (171 existants plus 309 à venir). Les PAV auront une contenance plus importante que les précédents et s'ouvriront avec des badges pucés. La mise en place nécessite 40 à 60m² de socle avec des bateaux pour la sécurité des agents et des utilisateurs qui

stationnent,

les PAV sont bannis des sites protégés et monuments historiques, quid du dépôt enterré du cimetière ?
quid du nombre d'usagers (1 container pour 100 p) pour les villages
Privilégier les lieux de passage pour mettre un nombre adapté de containers.

M. le maire propose un scénario 3 avec Le ramassage en porte en porte sur l'ensemble des territoires de la commune ;

Vote à l'unanimité

Débat sur la Protection Sociale Complémentaire des agents

M. Le maire indique que ce débat a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire, en prenant en compte l'entrée en vigueur progressive de l'ordonnance du 17 février 2021 avec un débat obligatoire sur les garanties.

Il rappelle que la municipalité s'est engagée dans cette voie en 2021 avec le vote d'une participation à la santé et à la prévoyance.

La collectivité s'engage à poursuivre dans ce processus et attend les différents seuils et montants fixés par décret en conseil d'Etat.

Deux Questions diverses

1- Josette Verdeyme remonte un problème de sécurité routière, à la demande d'usagers, sur la route des Gouttettes mettant en danger les riverains.

Le maire répond par 2 actions en cours :

- Une modification prévue cette année au carrefour de la route des Monédières (D940) en direction de Tulle et des Gouttettes : rétrécir le carrefour quasiment en angle droit obligera à ralentir, voire dissuader d'emprunter cette route.
- Un premier contact a été pris avec le conseil départemental pour un cheminement côté droit entre la route des Gouttettes et l'entrée de Seilhac, le panneau Seilhac sera alors remonté en amont de la route des Gouttettes, La zone 50 dans la descente, en direction du bourg, limitera la vitesse.

Il sera toujours possible d'installer des écluses le long de la route des Gouttettes si besoin.

2- Isabelle Noel précise que l'après midi récréative est prévue le 21 Mai. Le maire en profite pour informer du projet en commission communication de poursuivre l'après-midi récréative par la soirée des vœux. Toute la population serait invitée à partager un pot. Mathieu Martinie animera l'après midi et la soirée.

La séance a été levée à 22h